

# BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la publicité, s'adresser  
Publicité de l'Ouest et du Centre  
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons  
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac  
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles  
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :  
6.015 pour le Syndicat Central,  
205.10 pour la Coopérative,  
147.16 pour la Confédération des Vignerons,  
270.81 pour le Syndicat de Défense.



**EXPOSITION DU DAHLIA** : La Société Nantaise du Dahlia organisera sa grande manifestation annuelle, du 9 au 12 septembre, au marché de Feltre, à Nantes. Ne manquez pas de visiter cette splendide exposition florale.

**CONGRÈS DU RAISIN** : Une des plus importantes manifestations en faveur du raisin et jus de raisin se déroulera à Paris, du 10 au 13 septembre, salle de la Mairie du Centre rural, à l'Exposition.

**HARICOTS D'ARPAJON** : La XIV<sup>e</sup> Foire aux haricots se tiendra à Arpaizon (S.-et-O.) du 17 au 20 septembre. Cette originale manifestation, consacrée au célèbre « chevrier » se corse d'expositions agricoles et réjouissances.

**UN NOUVEAU ACCORD**, signé entre la France et la Pologne, améliore l'ancien traité pour l'exportation de nos vins dans ce pays.

**PRODUCTION FRUITIÈRE** : La Chambre de Commerce d'Alger a émis un vœu en faveur de la création, en Algérie, d'un Comité supérieur de la production fruitière.

**LES DROITS D'OCTROI** ont été augmentés, à Paris, de 30 %. Cette mesure doit procurer aux finances de la ville une recette supplémentaire de 175 millions de francs — soit à peu près le sixième du déficit budgétaire annuel.

**INCENDIES DE FORÊTS** : Des incendies allumés par des adolescents, ont ravagé les forêts de pins, dans la région landaise. Plus de 13.000 hectares ont été la proie des flammes. Plusieurs régiments, aidés de la population, ont lutté contre le fléau.

**LES PAYS-BAS** figurent parmi les plus gros consommateurs d'engrais. Sur un peu plus de 2 millions d'hectares, dont 1.200.000 en prairies et 900.000 sous labour, ils ont employé près de 1.300.000 tonnes en 1936, soit une moyenne de 650 kilos par hectare.

**AU CANADA**, le Ministre de l'Agriculture a demandé un crédit de 407.000 dollars pour la lutte contre les sauterelles. La superficie menacée dans les provinces des Prairies est de 53 millions d'acres (21 millions d'hectares).

## La Traction du gaz des forêts devient obligatoire

Nous rappelons l'attention des transporteurs publics de personnes ou de marchandises sur un décret du 29 août, rendant obligatoire, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1939, l'emploi de véhicules alimentés par des carburants forestiers dans la proportion de 10 % des effectifs des véhicules en usage.

Les transporteurs intéressés peuvent se procurer le décret en question dans tous les bureaux de l'Automobile-Club de l'Ouest.

## Le Prix du Lait...

### A Guérande

La sécheresse persistante rendant le lait plus rare et les demandes ne diminuant pas, tout au contraire, le syndicat des producteurs a décidé d'augmenter le prix du lait de 0 fr. 10.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, le lait se paie 1 fr. 50.

### A Paris

La Fédération des Coopératives et Syndicats laitiers de la région de Paris communique :

En raison de la persistance de la sécheresse qui a réduit les ressources fourragères et entraîné une sérieuse diminution de la production du lait, les délégués de la Fédération ont décidé d'appliquer une hausse de 0 fr. 20 au prix du litre de lait vendu à Paris.

## Qualité et Liberté

La qualité est-elle possible à obtenir dans l'anarchie de la production, où le libéralisme nous a conduits ? La notion du maximum de produit brut à l'hectare avec le minimum de travail humain a tué la production de qualité qui aurait dû être la règle de la France, dont le climat et le sol sont les plus propices du monde.

Le goût du travail bien fait et même du travail tout court est tellement affaibli que ces dispositions naturelles de la Nation ne sont plus exploitées comme il conviendrait.

Ce n'est pas à coup de machines stupides qu'on crée de la qualité, mais seulement lorsque l'homme y applique ses meilleures vertus.

Et quelque détour que l'on puisse prendre, on en revient toujours à la désertion des campagnes, fruit de l'urbanisme industriel et d'une politique économique qui a fait faillite, car la France aurait dû être exportatrice agricole et non importatrice.

La production de qualité nécessite des producteurs de qualité, une main-d'œuvre intelligente et stable, une persévérance et des sacrifices, conditions qui ne peuvent être réalisées que par des familles paysannes saines, fortes et heureuses, propriétaires de leur atelier de travail.

Ces familles, groupées et techniquement bien conseillées, peuvent seules, avec une direction éclairée et des règlements corporatifs bien déterminés, ramener la production dans l'ordre et dans la qualité indispensable au redressement économique de la Nation.

Est-ce avec le libéralisme confiant à l'anarchie du moment actuel que l'on remettra les choses en place ? Il faut bien s'avouer que non.

Les conditions actuelles des marchés sont telles que le plus petit excédent entraîne une catastrophe dans les cours. Comment donc concevoir que l'on puisse laisser quel-ques fous se jeter dans des productions nouvelles pour eux, noyer les marchés de produits inférieurs, em- blaver des terres qui devraient être en bois, ou continuellement boule- verser leur système de culture dans la recherche illusoire du produit qui lui semble devoir payer le plus, soit parce qu'il rend davantage ou parce

qu'il a valu plus cher à l'unité l'an- née précédente.

L'école libérale vous répondra que si ces spéculations sont fausses, les spéculateurs (car ce sont des spé- culateurs dans leur genre) se ruine- ront, et qu'ainsi tout redeviendra normal.

Peut-être, mais s'ils ont, entre temps, plongé toute la profession dans le marasme avec leurs excès- dents, nous estimons qu'il vaudrait mieux d'abord les empêcher de nuire.

Nous nous posons, au surplus, l'exemple des restrictions imposées en Hollande, un de ces petits roya- mes nordiques dont nous aurions beaucoup de leçons à apprendre, car depuis toujours on y a compris que l'agriculture était la base la plus so- lide de la prospérité.

Si la politique ne jouait pas ici un aussi grand rôle, on conviendrait mieux qu'il ne peut y avoir d'amé- liorations que si certaines contrain- tes sont acceptées dans l'intérêt gé- néral, même si on les baptise de dis- cipline librement consentie.

Seulement — il y a un seulement, et il est de poids, c'est que l'on ne voudra accepter en agriculture ces disciplines ou ces contraintes que lorsqu'on sera sûr qu'elles auront pour but d'améliorer le sort des fa- milles paysannes, mais on les res- poussera toujours quand on crain- dra de les voir utiliser pour le seul bénéfice d'intérêts opposés avec, pour résultat, l'écrasement et l'escla- vage de ceux que l'on prétend vou- loir sauver. C'est pourquoi nous persistons à croire uniquement pour la France à la vertu des solutions corporatives et que nous craignons comme le feu toutes les initiatives, si bien camouflées soient-elles, qui nous sont proposées par des hom- mes ayant des intérêts politiques ou économiques opposés aux intérêts des foyers paysans.

Perdre une partie de liberté, soit ! mais à condition qu'elle serve à éta- blir la liberté collective, enfin inat- taquable, de la profession tout en- tière, et non à apporter de nouvelles facilités de vie à d'autres activités déjà comblées par rapport aux ru- raux.

« AGRICOLE »

## CHRONIQUE VINICOLE

### Réglementation de la Sortie des Vins de chais

Le « Journal Officiel » publie le décret suivant :

Article premier. — Les quantités de vin de la récolte 1937 que les viticulteurs sont autorisés à faire sortir de leurs chais sont fixées pro- visoirement, avec minimum de 100 hectolitres par exploitation, au 10<sup>e</sup> de la partie de leur production lais- sée libre par l'application de l'arti- cle 7 de la loi du 4 juillet 1931 codifiée, modifié par l'article 3 du décret-loi du 30 juillet 1935.

Elles sont déterminées d'après les résultats accusés par les déclara- tions de récolte, abstraction faite du stock restant des années pré- cédentes.

Article 2. — Une nouvelle fran- che de récolte ne pourra être libé- rée tant que sur l'une des places visées à l'article 54 de la loi du 16 avril 1930, le cours des vins de consommation courante du type 9° n'aura pas atteint 14 fr. 75 le degré- hectolitre pendant deux marchés consécutifs.

### Modification au Décret du 19 Août 1921 sur les Vins

Article premier. — Le dernier paragraphe de l'article 4 du décret du 19 août 1921, modifié et com- plété par le décret du 15 août 1925, est modifié ainsi qu'il suit :

« Toutefois, l'indication du titre alcoolique n'est pas obligatoire pour les vins en bouteilles capsulées ou cachetées portant le nom d'une appellation d'origine contrôlée, con- formément au décret-loi du 30 juil- let 1935, ainsi que pour les vins expédiés en fûts portant la même

### La Situation

Le décret du 26 août 1937 a libéré la huitième tranche de la récolte 1936. Cette libération, impatientement attendue en Algérie et dans le Midi favorisera la vente de quelques quantités de vins qui restent dans nos régions.

Les vendanges, généralisées en Algérie, réservent presque partout des déceptions. Les rendements sont plus faibles qu'on ne pensait. On parle maintenant de 13 millions d'hectos au lieu de 14.

Dans le Midi, on se plaint des dégâts de l'endémisme et de la pyrale, ainsi que des réductions apportées aux rendements par la sécheresse.

Les vendanges ont commencé dans le Gard, dès le 23 août.

Elles se sont généralisées depuis le 30 août, un peu partout.

Bonnes perspectives en Bourgogne et dans le Bordelais, surtout pour la qualité.

Dans le Midi les prix sont en hausse accentuée.

La spéculation se plaint amère- ment de ne pas pouvoir réussir de bonnes affaires aux dépens des vignerons.

Nous avons dit que la commis- sion de coordination avait rappelé que dorénavant des prestations d'al- cool vinique seraient exigées, même lorsque la faible importance des disponibilités n'entraînerait pas la distillation obligatoire prévue par la loi. Ces prestations, d'ailleurs ré- duites, d'alcool vinique, ne seront exigées que des viticulteurs récol- tant plus de 400 hectos.

indication d'origine contrôlée.

Art. 2. — Un délai d'un an, à par- tir de la publication du présent dé- cret, est accordé aux intéressés pour se conformer aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, en ce qui concerne les vins mis en bouteilles avant ladite publication.

### Un Brin de Causette...



Alors, la chas- se, par chez nous, ouvrant huit jours plus tôt. C'est à la soldat et à la sé- cheresse qu'on doit c'e faveur de tirer plus vite not' premier coup. Comme est bon...

Si que tout est gâté et que les choux crèvent de soif, du moins on pourra bouillir des perdrix — qui tomberont tout rôties — et on trouvera ben moyen de les arroser. Histouère de se consoler, ou de s'mettre au verre !

Et si qu'on tuye point beau- coup de gibier, rapport aux ter- res trop échauffées, alors ça sera le régime sec sur tout la ligne — la ligne de tir.

Tant pire. Nous sommes point en Espagne, sur l'front d'Aragon, Wang-Pou, mais, chacun ayant Wang-Pou, mais chacun ayant astiqué son flingot, soupesé ses carottes, préparé son canier et ses godasses. La guerre étant déclarée, sans aucun comité de non-intervention. Médor est, lui aussi, fin dispos, à partir le nez au vent, la queue en trompette.

Aurons nous cette année, avec les nouveaux « cinq-huits » une invasion de nemrods ? Si que les hommes sont nés pêcheurs, y se sentant tertous des vellités de chasseurs. Le retour un p'tit à l'instinct sauvage. Ou de l'ava- nisme prolongé, pisque nos an- cêtres les Gantois chassaient tout l'année. C'étaient des rudes la- pins, avec la trouille en moins, pisque y tuyaient les russes — pardon, les urusses et autres bêtes à cornes féroces.

L'est vrai qui chassaient pour se nourrir et se vêtir. Alors qu'aujourd'hui on mange et on s'habille expers pour chasser. Histouère de tuer le temps...

Pus qui aura de temps, pus qui aura de chasseurs, pus qu'on sera de fous pour rigoler. Le gibier n'aura qu'à ben se tenir ; à moins qui s'mette en grève à son tour. La grève de la faim. Mais com- ment qui feront les chasseurs-amateurs, qu'avaient l'habitude de remplir leurs musettes de choux-navets, ou de champignons ?

A défaut de lièvres ou de per- dreaux, on rapporte ce qu'on peut. Et les marchands les lècheront point pour des haricots. Un coup de fusil comme un autre.

A tout les disciples de Saint Hubert, ceusses pour qui la chasse reste une saine distraction et qui se ventant point de coups qui n'ont jamais tiré, je leur crie : Allons y les gars ! Amusons nous à not' tour. Sus au gibier. Mais redoublons de précautions, même si qu'on est assuré.

La meilleure assurance rempla- çant jamais la vie d'un bonhomme. Quant à les fins tireurs, les audacieux, les amateurs de jolis doublés, ou d'émotions fortes, l'auront toujours la ressource de faire un tour à Nantes, à la Foire d'été. Y avant la-bas une méné- gerie pépère, ou qu'on chasse les tigres, les lions et les panthères — des bêtes féroces en vrai, ca- pables de vous dévorer tout cru ! Et y'en coûte que trois balles.

maître jannot

PROPAGANDE ! PROPAGANDE ! L'INERTIE FAIT LES VAINCUS LA VOLONTÉ FAIT LES VICTIMEUX

### Chez Nous

## ENQUÊTE SUR LA RÉCOLTE DES BLÉS EN 1937

La récolte des blés a été très irré- gulière, en général déficitaire, sou- vent désastreuse. Il serait intéres- sant de connaître les causes diverses de notre insuccès.

Le Syndicat a décidé de faire, parmi nos adhérents, une enquête d'étude, laquelle lui permettra de faire un rapport fort instructif pour tous. A côté du mal il y a les re- mèdes.

Nous invitons nos producteurs de blé à bien vouloir collaborer à notre travail.

Ils n'ont qu'à répondre sincèrement au questionnaire ci-joint et à le re- tourner à l'adresse du Président, au Syndicat, 3, place de la Petite-Hol- lande, Nantes.

Vingt récompenses en argent, pou- vant aller jusqu'à 50 francs, seront attribuées aux meilleures réponses. (Remplissez le questionnaire en 2<sup>e</sup> page).

LE PRÉSIDENT :  
D<sup>e</sup> CAMIRAN.

## Etat de la Récolte des Pommes de Terre

La Confédération des producteurs de pommes de terre communique :

La situation est exactement l'in- verse de ce qu'elle était il y a un an à pareille époque.

Nous avons un été chaud, sec, dans certaines régions même ex- trêmement sec.

En sols légers, les cultures souf- frent du manque d'eau, la récolte, quantitativement, y est bien com- promise.

En sols profonds et terres plus fortes craignant l'humidité, la ré- colte est, au contraire, de très bel aspect.

Par ailleurs, la sécheresse a ré- duit dans une notable proportion les attaques de mildiou et, sauf de très rares exceptions, la récolte s'annonce partout particulièrement saine.

Reste à savoir si l'augmentation de rendement, pour la vente, due à l'absence de maladies, compen- sara, en fin de compte, les méfaits de la sécheresse sur le rendement végétatif apparent.

En tout état de cause, les pluies qui pourraient survenir maintenant nuiraient plutôt aux plantations et il ne semble pas qu'on doive crain- dre les aléas d'une grosse récolte cette année.

Les cultures de légumes verts et légumes secs souffrent aussi de la sécheresse persistante. C'est un élé- ment favorable à la « demande » en pommes de terre, tant sur l'im- médiat que sur les mois à venir.

## Exposition Internationale de Motoculture

du 30 septembre au 3 octobre 1937  
à SENLIS (Oise)

ORGANISÉE PAR LES  
Chambres syndicales de Motoculture  
AVEC LE CONCOURS DU  
Ministère de l'Agriculture

Appareils présentés en fonction- nement :

Tracteurs agricoles, horticoles et maraîchers.

Utilisation de l'électricité en agri- culture, travaux divers.

Matériel se rapportant à l'utilisa- tion des carburants forestiers.

Appareils de motoculture munis de gazogène.

Gazogènes, moteurs au point fixe et locomotives à gaz des forêts.

Dispositifs d'adaptation de gazo- gènes aux moteurs existants.

Véhicules divers pour débordages et transports agricoles et forestiers.

Pneumatiques et Chenilles.

Pour tous renseignements, s'adres- ser au Commissariat général, 2, rue de Presbourg, Paris (8<sup>e</sup>).

## Fixation du Prix du Blé tendre

Décret du 25 août 1937

Article premier. — Le prix du blé tendre, loyal et marchand est fixé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1937, à 181 francs le quintal à la production, pour le blé métropolitain du poids spécifique de 76 kg., et à 178 francs le quintal rendu quai ports algériens, pour le blé algérien du poids spécifique de 78 kg.

Les livraisons de blé de la récolte 1937 effectuées par les produc- teurs avant cette date seront réglées sur la base de 180 francs le quintal pour le blé métropolitain et 177 francs le quintal pour les blés algériens.

Pour l'application des dispositions du décret du 23 juillet 1937 relatives aux redevances de compensation, la date de fixation du prix du blé est celle du 31 août 1937. Les livraisons de blé de la récolte 1937 aux utilisateurs ne pourront être effectuées par les Coopératives et les Négociants qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1937.

Art. 2. — Le montant de la prime mensuelle de magasinage, d'entretien et de gestion est fixée à 1 franc par quintal d'octobre à janvier inclus, et à 1 fr. 50 de février à août inclus.

Dans ces conditions, le prix du blé s'établira comme suit :

|                 | Métropole  | Algérie    |
|-----------------|------------|------------|
| Septembre ..... | 181 fr.    | 178 fr.    |
| Octobre .....   | 182 fr.    | 179 fr.    |
| Novembre .....  | 183 fr.    | 180 fr.    |
| Décembre .....  | 184 fr.    | 181 fr.    |
| Janvier .....   | 185 fr.    | 182 fr.    |
| Février .....   | 186 fr. 50 | 183 fr. 50 |
| Mars .....      | 188 fr.    | 185 fr.    |
| Avril .....     | 189 fr. 50 | 186 fr. 50 |
| Mai .....       | 191 fr.    | 188 fr.    |
| Juin .....      | 192 fr. 50 | 189 fr. 50 |
| Juillet .....   | 194 fr.    | 191 fr.    |
| Août .....      | 195 fr. 50 | 192 fr. 50 |

Art. 3. — Les bonifications et réfections seront établies d'après les règles suivantes :

### I. — BONIFICATIONS

#### 1° Pour la Métropole

|                                 |                      |
|---------------------------------|----------------------|
| De 76 kg. 500 à 76 kg. 999..... | 75 cent. par quintal |
| De 77 kg. à 77 kg. 499.....     | 1 fr. 50 par quintal |
| De 77 kg. 500 à 77 kg. 999..... | 2 fr. 25 par quintal |
| De 78 kg. à 78 kg. 499.....     | 3 fr. par quintal    |
| De 78 kg. 500 à 78 kg. 999..... | 3 fr. 75 par quintal |
| De 79 kg. à 79 kg. 499.....     | 4 fr. 50 par quintal |
| De 79 kg. 500 à 79 kg. 999..... | 5 fr. 25 par quintal |

#### 2° Pour l'Algérie

|                                 |                      |
|---------------------------------|----------------------|
| De 78 kg. 500 à 78 kg. 999..... | 0 fr. 75 par quintal |
| De 79 kg. à 79 kg. 499.....     | 1 fr. 50 par quintal |
| De 79 kg. 500 à 79 kg. 999..... | 2 fr. 25 par quintal |

Au-dessus de 80 kg., la bonification pourra être fixée à une somme supérieure à 5 fr. 25 pour les blés de la métropole et à une somme supérieure à 2 fr. 25 pour les blés algériens, d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur.

Les blés de force, et notamment ceux dont le W déterminé par la méthode Chopin sera reconnu supérieur à 110, pourront égale- ment faire l'objet de bonifications à fixer d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur.

Les blés faisant l'objet de ventes par les services de l'Intendance pour le renouvellement du stock de sécurité pourront subir une réac- tion jusqu'à concurrence de 5 francs par quintal.

### II. — REFACTIONS

#### Pour poids spécifique :

#### 1° Pour la Métropole

|                                 |                      |
|---------------------------------|----------------------|
| De 75 kg. 499 à 75 kg. ....     | 0 fr. 75 par quintal |
| De 74 kg. 999 à 74 kg. 500..... | 1 fr. 50 par quintal |
| De 74 kg. 499 à 74 kg. ....     | 2 fr. 25 par quintal |
| De 73 kg. 999 à 73 kg. ....     | 3 fr. 75 par quintal |
| De 73 kg. 999 à 73 kg. 500..... | 3 fr. par quintal    |
| De 72 kg. 999 à 72 kg. 500..... | 4 fr. 50 par quintal |
| De 72 kg. 499 à 72 kg. ....     | 5 fr. 25 par quintal |

#### 2° Pour l'Algérie

|                                 |                      |
|---------------------------------|----------------------|
| De 77 kg. 499 à 77 kg. ....     | 0 fr. 75 par quintal |
| De 76 kg. 999 à 76 kg. 500..... | 1 fr. 50 par quintal |
| De 76 kg. 499 à 76 kg. ....     | 2 fr. 25 par quintal |
| De 75 kg. 999 à 75 kg. 500..... | 3 fr. par quintal    |
| De 75 kg. 499 à 75 kg. ....     | 3 fr. 75 par quintal |
| De 74 kg. 999 à 74 kg. 500..... | 4 fr. 50 par quintal |
| De 74 kg. 499 à 74 kg. ....     | 5 fr. 25 par quintal |
| De 73 kg. 999 à 73 kg. 500..... | 6 fr. par quintal    |
| De 73 kg. 499 à 73 kg. ....     | 6 fr. 75 par quintal |
| De 72 kg. 999 à 72 kg. 500..... | 7 fr. 50 par quintal |
| De 72 kg. 499 à 72 kg. ....     | 8 fr. 25 par quintal |

Au-dessus d'un poids spécifique de 72 kg., la réfaction supplé- mentaire sera de 1 franc par 500 grammes.

Lorsque le blé contiendra :

Soit plus de 7 p. 100 d'impuretés, blé cassé compris ;

Soit plus de 2 p. 100 d'impuretés autres que le blé cassé ; les prix subiront les réductions suivantes :

#### a) Pour les impuretés autres que le blé cassé :

|                         |                      |
|-------------------------|----------------------|
| De 2,01 à 3 p. 100..... | 1 fr. 50 par quinta  |
| De 3,01 à 4 p. 100..... | 3 fr. par quinta     |
| De 4,01 à 5 p. 100..... | 4 fr. 50 par quintal |

#### b) Pour le blé cassé :

|                         |                   |
|-------------------------|-------------------|
| De 5,01 à 6 p. 100..... | 1 fr. par quintal |
| De 6,01 à 7 p. 100..... | 2 fr. par quintal |
| De 7,01 à 8 p. 100..... | 3 fr. par quintal |

centage total les impuretés autres que le blé cassé dépasseront 5 p. 100 ou le blé cassé 10 p. 100.

Le blé cassé sera déterminé au moyen d'un crible formé de grilles du calibre 5.

Sont considérés comme impuretés autres que le blé cassé : les corps étrangers, les grains ou graminées autres que le blé se rencontrant naturellement avec cette céréale.

En ce qui concerne les graines nuisibles telles que l'ail, le fenugrec, le mélilot, le mélampyre, les réductions de prix auxquelles donnera lieu leur présence, ainsi que la proportion de ces graines au-delà de laquelle le blé ne sera pas considéré comme loyal et marchand, sont laissées à l'appréciation des Comités départementaux.

Dans la métropole, les blés punaisés ne seront pas considérés comme loyaux et marchands lorsque leur virulence commerciale sera supérieure à 40.

Pour une virulence comprise entre 20 et 40, les réfections suivantes seront appliquées :

|                 |          |                 |        |
|-----------------|----------|-----------------|--------|
| De 20 à 24,9... | 2 fr. 50 | De 25 à 29,9... | 5 fr.  |
| De 30 à 34,9... | 7 fr. 50 | De 35 à 39,9... | 10 fr. |

Art. 4. — La marge de récession à la meunerie est fixée à 3 francs par quintal.

Art. 5. — Le Président du Conseil, le Ministre de l'Agriculture, le Ministre des Finances et le Ministre de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 25 août 1937.

## Blés avec ail

En ce qui concerne l'ail, les réfections pour sa présence dans le blé ont été déterminées par le Comité Départemental des Céréales. Elles sont :

|                        |          |
|------------------------|----------|
| 101 à 150 grammes..... | 1 fr. 80 |
| 151 à 200 grammes..... | 3 fr. 60 |
| 201 à 250 grammes..... | 5 fr. 40 |
| 251 à 300 grammes..... | 7 fr. 20 |
| 301 à 350 grammes..... | 9 fr.    |

Au-delà de 350 grammes d'ail au quintal, le blé n'est plus marchand.

## LES PUCERONS

### L'Emploi de la Nicotine

Chaque essence fruitière, chaque plante nourrit une espèce qui lui est particulière. Il en existe des noirs, des verts, des jaunes, des rouges, des bruns, des blancs.

Au point de vue agricole et horticole, on peut simplement distinguer trois espèces ou sortes de pucerons : le puceron vert, le plus commun des trois, le puceron noir, très peu différent du précédent, si ce n'est par la couleur, le puceron lanigère, distingué par les poils cotonneux d'un blanc de neige, dont il est recouvert.

Ce que tout le monde devrait savoir ou connaître, c'est la rapidité de leur multiplication. Ils présentent le curieux phénomène de la parthénogenèse, c'est-à-dire que les femelles fécondées donnent naissance à des femelles qui, sans avoir été fécondées elles-mêmes, engendrent une innombrable postérité, ceci pendant dix générations, chacune très prolifique. A la onzième naissent les mâles ailés, qui fécondent les femelles, lesquelles, cette fois, pondent à l'automne, des œufs devant éclore au printemps suivant, pour recommencer la série. En sorte que les pucerons mûrissent d'une femelle au début de mai, atteignent environ 125.000 à l'automne. Heureusement que nous avons des collaborateurs naturels dans la lutte engagée pour leur destruction. Il n'en existe pas moins des moyens de défense s'imposent. Une pulvérisation, si bien faite soit-elle, n'arrivera à les supprimer totalement, et les suivants, grâce à leur fécondité, recommencent instantanément à proliférer.

Le puceron ne mange pas, dans le vrai sens du mot, car il n'incorpore pas la substance des végétaux pour s'en nourrir, mais tous piquent leurs tissus pour sucer la sève qui coule des blessures ainsi faites, ce qui suffit pour entraver la végétation et faire périr les plantes.

On s'oppose avec succès à la multiplication des pucerons qui pullulent sur les jeunes pousses de rosiers ou des pêchers, par de fréquentes pulvérisations de jus de tabac.

La meilleure méthode est de rapprocher les pulvérisations au début de la végétation, en mettant entre chaque pulvérisation quelques jours seulement d'intervalle. De cette façon, vous réduirez l'économie à sa plus simple expression, quitte à recéder dès que vous apercevrez ces parasites.

Voici une formule qui a toujours donné satisfaction : nicotine (jus de tabac à 500 %), 300 gr.; alcool dénaturé à 90 %, 500 gr.; savon noir ou blanc, 750 gr.; eau, 100 litres.

Ce mélange doit être préparé peu avant le moment de l'emploi, en faisant dissoudre le savon dans 10 litres d'eau tiède, ajouter ensuite le jus de tabac, puis l'alcool, en remuant, et compléter à 100 litres.

On a conseillé de très nombreuses formules, jusqu'à des émulsions de pétrole, mais il faut se rappeler qu'elles sont plutôt dangereuses à employer, car souvent quelques jours après le traitement, les écorces des arbres s'exfolient et certains rameaux présentent des brûlures.

Par contre, les émulsions préparées à la poudre de Pyréthre donnent aussi de bons résultats, mais c'est toujours la nicotine qui est l'écoulement le plus actif et le plus économique, et si la nicotine fait défaut, vous pouvez employer la

nicotine solidifiée, un produit nouveau qui donne de bons résultats pour la destruction des pucerons ; la composition de cet insecticide a été minutieusement étudiée, et on lui enlèverait toute sa valeur en le mélangeant à une autre préparation, si l'on veut obtenir de bons résultats, il faut se conformer strictement au mode d'emploi qui accompagne chaque paquet.

La nicotine concentrée des manufactures de l'Etat est d'un bon service, mais mal préparée, mal dosée, elle peut nuire ; toxique par contact et absorption par voie respiratoire, elle n'est pas sans danger pour l'opérateur imprudent ; en outre, projetée sur des fleurs et sur des fruits, elle a l'inconvénient d'y laisser plus ou moins de traces. Dans bien des cas, dans les petits jardins, il y a intérêt, pour les débutants, à lui substituer un produit tout préparé.

En principe, une pulvérisation par semaine, pendant le mois de mai, arrête l'essor des pucerons, et une ou deux en juin, laissent le cultivateur maître du champ de bataille.

Ce n'est pas seulement aux rosiers et aux pêchers qu'ils s'en prennent ; chaque plante a une espèce de prédilection, qu'il s'agisse de chrysanthèmes, de légumes, pois, haricots, fèves, poisiers, pommiers, pruniers, pêchers. Pour ces derniers, notamment, le puceron qui les attaque est mortel ; ils n'ont d'autre ennemi comparable que la maladie de la gomme, à laquelle cependant ils résistent encore longtemps. Les pucerons s'y gorgent avec prédilection de la sève des pousses nouvelles.

Les auxiliaires de défense sont nombreux. Les petits oiseaux de nos jardins, sans que nous nous en doutions, sont des auxiliaires précieux, ils détruisent des milliers de pucerons et chenilles pour nourrir leurs petits. Favoriser la multiplication des oiseaux en installant des nids artificiels dans vos jardins, et vous verrez diminuer le nombre des parasites de vos cultures. A côté des oiseaux, la coccinelle (bête à Bon Dieu) et sa larve, les ichneumons, et d'autres insectes insatiables de pucerons, nous prêtent une aide moins précieuse. Profitez de l'aide des alliés, mais agissez de votre côté, et dès que vous apercevrez un puceron ne renvoyez pas au lendemain pour traiter vos arbres et vos plantes.

J.-P. MARQUE,

(Alpes et Provence)

## Pommes de Terre de Semence

Consultez-nous pour vos prochains besoins.

## Machines agricoles

Par suite des hausses successives et des changements trop fréquents de tarifs, nous nous trouvons momentanément empêchés de publier dans le Bulletin les prix des diverses machines agricoles, instruments et outillage de ferme.

Nous sommes cependant toujours à même de fournir à nos adhérents et aux meilleures conditions :

tous instruments de culture, tout matériel d'intérieur de ferme, tous appareils de cidrerie et vinification, hangars, clapiers, tôles ondulées, articles de clôture, etc., etc.,

Nous consulter au Syndicat à Nantes ou s'adresser à nos Agents,

## Les Récoltants et les Distillateurs de Pommes à Cidre

(Suite et Fin)

### 1° MARCHÉ DES EAUX-DE-VIE.

Le marché reste calme, mais les affaires sont effectuées à des cours en hausse ; on cote actuellement, en marchandise courante, 6 fr. 20 à 6 fr. 50 le litre et, en qualité supérieure, 6 fr. 50 à 8 fr. 50 pour des eaux-de-vie plus rassées.

Ce léger mouvement de hausse coïncide avec l'amélioration certaine des cours des alcools de distillerie.

La Confédération a toujours affirmé que le prix des eaux-de-vie dépendait, dans une très large mesure, du prix de l'alcool et qu'il fallait atteindre un premier objectif : Réorganisation du marché de l'alcool industriel. Cette réorganisation (avec ses imperfections), est réalisée depuis la mise en vigueur du Statut de l'Alcool.

Les événements prouvent que la Confédération avait vu juste.

### 2° LE MARCHÉ DU CIDRE.

Nous persistons à croire qu'il est intéressant pour les producteurs de fabriquer du très bon cidre.

Nous n'ignorons pas les difficultés qui doivent être surmontées pour passer du cidre courant, fabriqué par l'ensemble des récoltants, cidriers à celui d'une qualité supérieure maintenant très recherchée par la clientèle des villes.

Pour prouver tout l'intérêt que présente la question, nous indiquons ci-dessous les cours des cidres fabriqués à Paris (chiffres transmis par l'A. B. C.).

#### I. — Cidre en fûts :

Vendu en gros l'hect. 100 à 110 fr.  
Revendu détail..... 135 fr.

#### II. — Cidre pression :

Revendu détail..... 150 à 160 fr.

#### III. — Cidre bouteille moyen :

La bouteille, vendue au détailant... 1 fr. 30  
revendue par lui..... 1 fr. 60  
La bouteille, vendue au cafetier... 1 fr. 60  
revendue par lui..... 3 fr. 50

#### IV. — Bon cidre bouché :

La bouteille au détail..... 4 fr.  
vendue aux restaurants. 3 fr. 75  
revendue par eux-ci. 6 à 7 fr.

Tout en tenant compte des frais, la conclusion est facile à tirer : la marge entre les cours des cidres ordinaires et ceux indiqués ci-dessus prouve que la qualité est la voie dans laquelle les producteurs doivent s'engager de plus en plus.

### 3° LE PROCHAIN MARCHÉ DES POMMES.

Comme toujours, à cette époque, il est difficile de donner des indications précises sur les affaires qui ont pu être traitées. Il y a, actuellement, de la demande à des cours très supérieurs à ceux de l'an passé — 300 francs et plus les 1.000 kilos.

A la rareté des fruits s'ajoutera certainement, du fait des fortes chaleurs du mois d'août, une richesse en sucre et une qualité qui sont deux autres éléments favorables aux producteurs.

### 4° RÉUNION DE LA COMMISSION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES ALCOOLS, LE 4 AOÛT.

Au cours de cette réunion, il a été, à nouveau, affirmé que la conclusion d'accords syndicaux entre producteurs et distillateurs était très souhaitable, la Confédération a établi un texte qui est actuellement soumis aux dirigeants des Syndicats agricoles et aux distillateurs.

Ce texte, résultant d'un gros travail, est capital pour l'avenir de la production des fruits à cidre.

### 5° RÉUNION DU 28 JUILLET AU RÉSEAU DE L'ÉTAT.

Comme chaque année, M. le Directeur Général du Réseau a présidé une conférence où étaient « envisagés » les moyens susceptibles de faciliter les transports et de les assurer au mieux des intérêts de chacun.

La Confédération y était représentée, ainsi que les usagers : industriels, cidriers et distillateurs. De la discussion générale qui eut lieu, il ressort que les prix des transports sont trop élevés, surtout après la nouvelle augmentation de tarif, qu'il existe des anomalies, les pommes payant parfois plus cher que les cidres. (Tableaux ci-joints) et beaucoup plus que maints produits d'un prix plus élevé.

C'est paradoxal !

M. Goussault a affirmé que la question des frais de transport des fruits à cidre et de leurs dérivés sera résolue au mieux des intérêts de tous les usagers, lorsque l'Etat, qui fixe maintenant le prix de l'alcool chaque année, avant le début de la campagne, aura obtenu des réseaux l'abaissement des prix de transport proportionnés aux prix de l'alcool.

## Les Nitrates en plein été

Dans nos régions de l'Ouest, où l'emploi des engrais azotés se répartit dans une période assez courte, on s'étonne, en général, qu'il soit possible de mettre, en plein été, des nitrates sur les cultures. Rappelons donc à ceux qui ont gardé, dans leur grange, quelques sacs de Nitrate de soude ou de Nitrate de chaux, qu'ils peuvent les utiliser encore de la façon suivante :

Pour les plantes sarclées, en mettant entre les rangs, à la dose de 100 à 150 kilos à l'hectare.

Au pied des treilles pour la production des raisins de table, de la même façon.

Enfin et surtout sur les prairies, où l'application de Nitrate de chaux, dans les temps secs que nous avons, donne des résultats remarquables.

Il y aurait particulièrement intérêt, pour les possesseurs de prés-maraiss desséchés l'été, à répandre actuellement une bonne poignée de Nitrate de chaux sur ces terrains. Vous savez que cet engrais n'a pas besoin d'eau pour agir, puisque le petit grain de Nitrate que vous laissez sur le sol donne, au bout de quelques instants, une goutte d'eau.

Employez donc les restes de vos sacs d'engrais nitriques, et ayez-vous, pour l'instruction de vos enfants ou de votre personnel à le répandre dans vos prairies, en effectuant à la main des lettres ou des dessins. Vous verrez, en peu de jours, l'herbe reprendre là où l'engrais a été répandu, et vos animaux y venir. C'est une expérience facile, instructive, peu onéreuse et qui pourra vous servir pour les autres années.

P. de la GARANDIERE,  
Ingénieur agricole.

## Saint-Michel-Chef-Chef

Nous informons nos adhérents que M. Valentin, ingénieur agronome, directeur du Bureau d'Etudes sur les Engrais d'Angers, fera une causerie sur la fumure des terres, la culture du blé et de la vigne, lundi 13 septembre, à 20 h. 30, salle de la Mairie. Cette causerie sera suivie de projections cinématographiques très instructives et des plus intéressantes, sur des sujets agricoles.

Entrée gratuite.

Tous les cultivateurs sont cordialement invités et nous espérons qu'ils répondront en grand nombre à cette occasion de s'instruire en se distrayant.

Si vous voulez valner, groupez-vous autour de nous, soutenez votre Syndicat et fortifiez-le en lui faisant de nouveaux adhérents.

## La Défense Paysanne

### Grand Rassemblement Paysan

sur le Champ de Foire

de Béré-Châteaubriant

LE 14 SEPTEMBRE

à 13 heures précises (légal)

Plus que jamais, les paysans doivent former la masse pour obtenir un peu d'amélioration dans leur métier.

Notre devoir est de venir entendre des paysans comme vous, qui travaillent le même sol français, qui connaissent les mêmes misères. Eux, mieux que personne, connaissent les remèdes à apporter pour améliorer notre sort. Ils vous éclaireront en vous démontrant comment on exploite notre belle paysannerie par des inventions diverses qui ruinent notre agriculture.

Mieux éclairés, vous pourrez améliorer votre sort, celui de votre famille et l'avenir de vos enfants !

Paysans ! tous à Béré.

Sous la présidence d'un cultivateur de Châteaubriant, vous entendrez :

JEAN BOHUON, cultivateur à Montreuil-sur-Ille (L.-et-V.), président du Comité central de Défense paysanne.

MODESTE LEGOUZ, petit fermier d'Epreville, dans l'Eure, vice-président du Comité central de Défense paysanne.

ROBERT FICHE, jeune cultivateur de Bannalec (Finistère), animateur de syndicats agricoles.

H. GAUTIER, chef des « Chemises vertes » en Loire-Inférieure, animateur de la défense des paysans.

### Réunion des « Chemises Vertes » A BÉRÉ

Toutes les « Chemises vertes » du rayon 20 kilomètres de Châteaubriant sont priées de se présenter, soit le matin, de 8 heures à 10 heures (légal), au Café Meslet, rue Aristide-Briand (100 mètres de la Mairie), ou à partir de 9 heures (légal) à 10 heures, à la tribune de la réunion, au champ de foire, le matin du 14 septembre. Seul un cas valable pourra empêcher la radiation.

Les « Jeunes Paysannes » devront passer aux mêmes heures et mêmes lieux, pour consignés et recevoir leurs brassards.

Le service d'ordre général sera dirigé par Boucherie, aidé de Aubron, d'Ancenis, et Digne.

Le chef départemental, GAUTIER.

### Congrès d'Unité Paysanne A PARIS

PROGRAMME

1. Vendredi 24 septembre :

9 heures du matin : réunion des Commissions, au siège.

2. Samedi 25 septembre :

9 heures du matin : réunion pour les JEUNESSES PAYSANNES, au siège, 10, boulevard Montparnasse.

14 heures : Pour les JEUNESSES PAYSANNES, réunion générale avec la présence assurée d'Henri Dorgères.

17 h. 30 : l'Union des Paysans Anciens Combattants ranimera la Flamme à l'Arc de Triomphe.

3. Dimanche 26 septembre :

A 10 heures du matin : Salle Wagram, GRAND RASSEMBLEMENT PAYSAN.

Le Congrès est essentiellement consacré à la propagande. Il doit préciser la position de la Paysannerie vis-à-vis des problèmes qui se posent, et des solutions qui seront proposées par les organisations compétentes. Il doit montrer que, seule, l'Unité Paysanne permettra de parfaire ces solutions et d'en assurer l'application.

Les Comités de Défense Paysanne doivent être la force qui imposera aux pouvoirs publics la prise en considération des justes revendications paysannes.

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1. Voyage :

Une réduction de 40 p. 100 sur le prix du voyage est accordée à tout adhérent et aux membres de sa famille. Un litre de voyage, lui permettant d'obtenir cette réduction, sera adressé à tout adhérent qui en fera la demande au siège.

2. Hôtels :

Nous adhérents qui désirent que nous leur retenions une chambre sont priés de bien vouloir nous écrire d'urgence.

Ecrire au Comité de Défense Paysanne, 10, boulevard Montparnasse, Paris (15°).

## Savons

G. H. B., 380 fr. les 100 kg., par caisse de 50 kg.

Croix d'Or, 380 fr. les 100 kg., par caisse de 50 kg.

Pris magasin Nantes.

Gros blé, belles prairies, bon vin Avec les Engrais Saint-Gobain.

## Enquête sur la Récolte des Blés 1937

### Questionnaire à découper et à remplir

M. \_\_\_\_\_, demeurant à \_\_\_\_\_

Commune de \_\_\_\_\_

1° — Ayant cultivé \_\_\_\_\_ hectares de blé en 1937, a obtenu le rendement de \_\_\_\_\_ quintaux à l'hectare contre \_\_\_\_\_ l'année dernière (ajouter si le blé était propre).

2° — Variétés employées, remarque sur chacune.

3° — Semences du Pays ou renouvelées, et depuis quand ?

4° — Engrais utilisés aux semences et en couverture, quantité

5° — Nature de la terre ? En coteaux ou en terrain plat ?

Terres argileuses, terre de landes ou terres légères ?

6° — Terres saines ou terres restant humides ?

7° — Labours ?

Façons en billons ou à plat ?

8° — Engrais azotés répartis en plusieurs fois ou en une seule, date approximative de ces épandages ?

9° — Le blé a, ou n'a-t-il pas, été traité à l'acide sulfureux ?

### Remarques Générales

Les réponses de ceux qui ont eu de très mauvais rendements sont aussi intéressantes que celles de ceux qui en ont eu de meilleurs. Ce n'est pas un Concours de blé que nous faisons, c'est une enquête d'observateurs pratiques.

Signature :

## Nouvelles manœuvres

Tout est bon pour briser la cohésion de plus en plus marquée des Paysans de France, cohésion qui, lorsqu'elle sera totale, menacera sérieusement les combinards et les affairistes, qu'ils soient ou non politiques.

Aussi, assistons-nous à de nouveaux essais de division par des tentatives de création d'organismes et notamment de Coopératives dans les régions mêmes où, cependant, des Associations professionnelles importantes ont groupé la presque totalité des agriculteurs, et où les organismes commerciaux sont forts et suffisants.

Il s'agit, au fond, d'abattre le syndicalisme agricole, à qui l'on reproche sans doute de trop occuper du spirituel et du social, et de le remplacer par des organes purement matériels parlant plus au porte-monnaie qu'à l'âme.

On comprend tout de suite que si ces tentatives réussissent, le paysan soi-disant organisé parce qu'il serait uniquement coopérateur, deviendrait en fait complètement isolé quant aux grandes questions qui gouvernent son mode de vie, sa famille, son foyer et son patrimoine.

Il retomberait dans des chaînes et dans un isolement dont il ne pourrait plus sortir.

De quelque côté — oui, nous disons bien, de quelque côté — que puissent venir les projets de créations nouvelles, il convient donc de se méfier.

Contre vents et marées, malgré les plus perfides attaques, malgré les plus savants essais de torpillage et les meurtrissures, qu'ils ont provoqués, depuis cinquante années, le syndicalisme agricole, avec sa doctrine corporative, grandit et se développe.

L'Union Nationale élève à nouveau très haut le flambeau allumé par les grands paysans sociaux de 1880.

Cette lumière inquiète ce qui grouille et vit aux dépens des misères et des divisions paysannes, qu'ils entretiennent avec soin.

Nous vous mettons tous en garde contre ces nouvelles initiatives, si bien patronnées qu'elles semblent au premier abord, mais qui n'ont aucun lien ni aucun rapport avec l'Union Nationale des Syndicats agricoles, malgré l'équivoque que certains noms peuvent essayer de créer dans les esprits.

Les agriculteurs rendront service

## Ecole d'Agriculture et de Laiterie de Pétrelès près Luçon (Vendée)

Les examens de passage et le concours d'admission ont eu lieu le 27 juillet, sous la présidence de M. l'Inspecteur de l'Agriculture de la région de l'Ouest.

Un second concours, ouvert pour huit places seulement, aura lieu le lundi 14 octobre, au siège de l'établissement.

Les demandes d'inscription devront parvenir au Directeur avant le 25 septembre.

Les candidats justifiant de connaissances générales suffisantes et ne présentant pas de demandes de bourses peuvent être admis sans concours.

Cette école, dont le cinquantenaire vient d'être célébré, s'adresse aux jeunes gens qui désirent acquiescer une solide instruction agricole, au point de vue théorique et pratique, et qui se destinent soit à la pratique, soit aux grandes écoles et aux fonctions administratives.

Une large place est réservée à l'enseignement des connaissances générales, puisqu'il est comparable à celui donné dans les écoles primaires supérieures.

Un internat moderne, une ferme de 85 hectares, un bétail important (95 bovins, 80 porcs, 12 chevaux, etc.), un outillage perfectionné permettent aux huit professeurs de l'école de donner un enseignement très complet et adapté aux exigences actuelles.

Le programme est envoyé sur demande, s'adresser au Directeur de l'école.

### POUR VOS SOINS DENTAIRES

Pas de discours. Maison de confiance. Prix imbattables à qualité égale. Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr. Nous soignons les Ass. sociales au tarif DENTISTES d'HALGO de PARIS. Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie

à leurs Unions Régionales en leur signalant les démarches et les démarches qui viendront les solliciter, car il convient de serrer les rangs de plus en plus autour d'un seul et même drapeau.

Lors de vos semis prochains Songez aux Engrais St-Gobain.

## MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 6 Septembre 1937

| ANIMAUX       | COURS OFFICIELS       |                      |                      |       | PRIX APPROXIMATIFS    |                      |                      |       |
|---------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-------|-----------------------|----------------------|----------------------|-------|
|               | 1 <sup>re</sup> qual. | 2 <sup>e</sup> qual. | 3 <sup>e</sup> qual. | extra | 1 <sup>re</sup> qual. | 2 <sup>e</sup> qual. | 3 <sup>e</sup> qual. | extra |
| BŒUFS.....    | 9 60                  | 8 60                 | 7 30                 | 10 20 | 5 75                  | 4 73                 | 3 65                 | 6 32  |
| VACHES.....   | 9 40                  | 7 90                 | 7 10                 | 10 50 | 5 65                  | 4 35                 | 3 55                 | 6 72  |
| TAUREAUX..... | 8 20                  | 7 50                 | 7 00                 | 8 80  | 4 90                  | 4 12                 | 3 50                 | 5 43  |
| VEAUX.....    | 13 50                 | 12 60                | 11 80                | 14 40 | 8 10                  | 7 18                 | 6 50                 | 8 92  |
| MOUTONS.....  | 15 00                 | 10 80                | 8 40                 | 16 30 | 7 50                  | 5 07                 | 3 70                 | 8 15  |
| PORCS.....    | 10 14                 | 9 42                 | 8 14                 | 10 72 | 7 10                  | 6 60                 | 5 70                 | 7 50  |

Du Jeudi 9 Septembre 1937

|               |       |       |       |       |      |      |      |      |
|---------------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|------|
| BŒUFS.....    | 9 80  | 8 70  | 7 40  | 10 40 | 5 88 | 4 78 | 3 70 | 6 45 |
| VACHES.....   | 9 60  | 8 00  | 7 20  | 10 70 | 5 75 | 4 40 | 3 60 | 6 85 |
| TAUREAUX..... | 8 50  | 7 70  | 7 20  | 9 00  | 5 10 | 4 23 | 3 60 | 5 58 |
| VEAUX.....    | 14 00 | 13 00 | 12 00 | 15 00 | 8 40 | 7 40 | 6 60 | 9 00 |
| MOUTONS.....  | 15 20 | 11 20 | 8 80  | 16 50 | 7 60 | 5 25 | 3 87 | 8 25 |
| PORCS.....    | 10 28 | 10 00 | 8 42  | 10 72 | 7 20 | 7 00 | 5 99 | 7 50 |

### Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 100 bœufs ; 60 vaches ; 10 taureaux ; 10 veaux ; 300 porcs.  
VENDEE. — 75 bœufs ; 40 vaches ; 10 taureaux ; 185 moutons ; 45 porcs.

### A la Commission des Cours

La Commission des cours a pris les décisions suivantes :  
Bœufs, vaches, hausse 10 centimes en 1<sup>re</sup> qualité ; taureaux, baisse 10 centimes en extra et 1<sup>re</sup> qual., 20 centimes en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> qualités.  
Veaux, hausse 20 centimes en extra et 1<sup>re</sup> qualité, 50 centimes en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> qualités, au kilo de viande nette.  
Moutons, hausse 10 centimes en extra, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> qualités, au kilo poids vif.

## L'Emission des Bons du Trésor 5 %

L'opération à laquelle le Trésor est à la veille de procéder a un objet précis : permettre la consolidation des bons du Trésor 4 1/2 % 1934, par des souscriptions soit en bons, soit en numéraire.

On sait qu'à la condition d'avoir été déposés chez les comptables du Trésor avant le 5 juin dernier, ces bons sont remboursables le 5 octobre prochain. Or, parmi les porteurs qui ont accompli en temps voulu la formalité du dépôt, nombreux sont ceux qui seraient disposés aujourd'hui à renoncer au remboursement. Il importait donc de leur offrir une forme de placement analogue à celle qu'ils avaient antérieurement choisie.

Un placement à moyen terme constitué par des bons du Trésor à 5 ou 10 ans d'échéance émis à 940 pour 1.000 et rapportant un intérêt de 5 % semble particulièrement approprié à la nature des disponibilités qui, en 1934 avaient été investies en bons à 4 1/2 % à 3, 6, 10 ans d'échéance.

Bien définie dans son objet, l'opération du Trésor est strictement limitée dans son montant. La valeur des bons déposés en vue du remboursement ne dépasse pas en effet 5.400 millions. Plus de 3.200 millions ont été consolidés au cours de l'opération réalisée au début du mois d'août avec le succès que l'on sait. C'est uniquement le solde de ces bons d'un montant de 2 milliards environ, dont la consolidation est aujourd'hui recherchée, par des souscriptions soit en bons, soit en numéraire.

La consolidation réalisée au début du mois d'août dernier comportait une émission de bons à un an d'échéance et s'adressait donc essentiellement aux porteurs de bons d'origine élastique de leur trésorerie en échangeant un bon à moyen terme contre un bon à court terme. Ceux qui pouvaient immobiliser leurs disponibilités pendant un temps plus long et rechercher un placement rémunérateur pour obtenir au moyen de nouveaux bons à 5 ou 10 ans, un intérêt sensiblement plus élevé.

Quant aux porteurs qui ont déjà consolidé leurs bons au début du mois dernier et qui désirent actuellement profiter des nouvelles conditions d'intérêt en allongeant la durée de leur placement, ils pourront aussi participer à l'émission, les titres qu'ils ont reçus étant admis en libération des nouvelles souscriptions, conformément aux dispositions arrêtées en leur faveur le 3 août dernier.

Il est à peine besoin d'insister sur le caractère avantageux des conditions du nouvel emprunt. L'intérêt qu'il rapporte, compte tenu de la prime d'émission, apparaît particulièrement attrayant, eu égard à l'évolution du marché des rentes au cours des deux derniers mois. L'amélioration continue du crédit public, la hausse des fonds d'Etat français qui se sont nettement détachés du reste du marché indiquent que les rentes, appuyées par le fonds de soutien, sont aujourd'hui orientées vers des cours meilleurs et que, par conséquent, leur rendement est appelé à fléchir.

D'autre part, les anciens bons sont remboursables le 5 octobre seulement, alors que les nouveaux porteront intérêt à partir du 5 septembre. Ainsi, les porteurs de bons 1934 jouiront pendant le mois de septembre des intérêts afférents tant aux anciens qu'aux nouveaux titres.

Outre la prime d'émission de 60 francs acquise au bout de cinq ans, il est alloué aux porteurs qui ne demanderont pas le remboursement en 1942, une prime de remboursement qui, au bout de 10 ans, atteindra 8 %. Enfin, les titres bénéficieront des privilèges fiscaux accordés aux rentes sur l'Etat, et des commodités attachées aux bons de la Défense Nationale.

Tant d'avantages divers vaudront aux nouveaux bons du Trésor 5 % à 5 ou 10 ans, l'accueil le plus favorable de l'épargne.

### Sulfate de fer

Cristaux ..... 34 »  
Les 100 kilos.

## L'Abatage des Animaux A LA FERME

De plus en plus nombreux sont ceux de nos lecteurs qui nous demandent s'ils ont le droit d'abattre des animaux de leur exploitation et de vendre ensuite leur viande au détail. En particulier, il nous est fréquemment demandé s'il existe une limitation de nombre pour les animaux pouvant être ainsi abattus et déviés.

Ce dernier point est définitivement fixé et a fait l'objet, en 1932, d'une réponse à une question posée par un député au ministre du budget. Nous reproduisons ci-dessous question et réponse ministérielle.

Voici quelle était la question :

« Quelle serait la situation, au point de vue fiscal : 1° en ce qui concerne les bénéfices commerciaux ; 2° la taxe d'abatage, d'un cultivateur ou éleveur qui, en raison de la mévente des porcs et des prix désastreux offerts par les bouchers ou charcutiers, procéderait à l'abattage de porcs appartenant à son exploitation et en ferait la vente au détail à des particuliers non revendeurs, de cette vente porte sur la totalité ou partie seulement de la viande de ces porcs. »

La réponse du ministre du budget fut la suivante :

« 1° Etant admis qu'il nourrit ses porcs principalement avec les produits provenant de son exploitation agricole, le cultivateur envisagé ne serait pas, du fait de l'abattage de ces animaux et de la vente au détail de leur viande, passible de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ; 2° par contre, il serait passible, en principe, de la taxe d'abatage, celle-ci atteignant le fait matériel d'abattage, sans égard à la qualité du propriétaire des animaux. »

De la réponse ministérielle, deux points essentiels sont à retenir :

a) Tout d'abord, les animaux à abattre doivent être nourris et engraisés principalement avec les produits de l'exploitation agricole : en effet, s'il n'en était pas ainsi, le cultivateur serait alors considéré comme un nourrisseur de bestiaux et, de ce fait, il serait imposable sur les bénéfices industriels et commerciaux, tant au titre de nourrisseur qu'au titre de boucher-charcutier ;

b) Ensuite, aucune limitation du nombre d'animaux n'est fixée et le cultivateur peut abattre et vendre au détail autant d'animaux qu'il le veut, réserve faite qu'il s'agit bien d'animaux nourris principalement avec les produits de l'exploitation agricole.

Examinons maintenant à quelles formalités sont soumis l'abattage des animaux de la ferme et leur vente au détail. Ces formalités sont de trois ordres : sanitaire, fiscal, administratif.

Formalités sanitaires. — Au point de vue sanitaire l'animal doit être visité par le vétérinaire sanitaire. L'agriculteur doit donc aviser le maire de la commune et lui demander de faire procéder à la visite sanitaire de l'animal abattu : la viande abattue ne peut, en effet, être livrée à la consommation qu'après apposition du cachet de visite sanitaire. Les frais de cette visite sont payés au vétérinaire sanitaire. Toutefois, dans certaines communes, ils sont acquittés à la recette municipale sous forme d'une taxe sanitaire.

Taxe d'abatage. — De la réponse ministérielle, que nous avons reproduite ci-dessus, il ressort que, bien que n'étant pas passible de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, le cultivateur qui abat et débite les animaux de son exploitation doit acquitter la taxe d'abatage. Cette taxe est-elle due pour tous les cas ?

En ce qui concerne le porc, l'interprétation de l'Administration des finances est la suivante :  
1° Porc tué en vue de la consommation familiale : exonération totale de taxe ;  
2° Porc dont une partie est réservée à la consommation familiale et l'autre vendue à un boucher ou au détail : taxe due ;  
3° Porc entièrement vendu au détail : taxe due.

Toutefois, aux termes de l'article 57 du décret du 29 avril 1937 portant codification des textes sur les taxes sur la circulation des produits remplaçant l'article 31 de la loi du 17 octobre 1927, « la taxe unique ne sera pas perçue lorsque l'abattage aura été la conséquence, reconnue

nécessaire par le vétérinaire sanitaire, d'une maladie, ou d'un accident, à la condition que le propriétaire de l'animal ne soit pas un commerçant et que la viande ne soit pas, en tout ou partie, vendue à un boucher, à un charcutier, ou, en général, à toute personne achetant en vue de la revente. »

Ainsi, dans le cas d'abatage nécessaire par maladie ou accident, la taxe d'abatage n'est pas due, à la condition qu'aucune partie ne soit vendue à un professionnel.

L'article 56 du même décret du 29 avril 1937 a fixé comme suit le taux de la taxe d'abatage au kilo de poids vif :

Bovins autres que les veaux... 0,15  
Veaux ..... 0,20  
Ovidés et caprins : moutons et chèvres ..... 0,20  
Equidés : chevaux ..... 0,15  
Suidés : porcs ..... 0,25

En outre, les rendements en viande nette ont été fixés par un décret inséré à l'Officiel du 15 juin 1930 ; ils sont les suivants :

Moutons et chevaux ..... 50 %  
Bovins autres que les veaux ..... 55 %  
Veaux ..... 60 %  
Porcs ..... 80 %

Grâce à ces coefficients, il sera possible de déduire le poids vif d'un animal en partant du poids de viande nette. Les coefficients à appliquer à la viande nette seront les suivants (étant spécifié qu'en ce qui concerne le porc la viande nette ne comporte pas le quatrième quartier : sang, rate, fressure, intestins, tête, ratés) :

Moutons et chevaux ..... 2,00  
Bovides autres que les veaux ..... 1,8181  
Veaux ..... 1,6666  
Porcs ..... 1,25

A chaque abattage, une déclaration doit être faite à la recette des contributions indirectes du ressort. Cette déclaration peut être conçue dans ces termes :

« Je soussigné (nom et prénoms), domicilié à (localité, nom de la rue, du hameau ou de la ferme), déclare, en vue du paiement de la taxe d'abatage, avoir abattu le (date), un (boeuf, veau, mouton, cheval ou porc) pesant vif... kilos. »  
« Los, »  
« Dater, signer et compléter par l'indication du mode de paiement (mandat-carte, chèque postal, etc.). »

Dans tout ce qui précède, il demeure entendu qu'il s'agit bien de viande et non, comme on pourrait le supposer, de charcuterie. Le fisc considère, en effet, que la confection de la charcuterie ne constitue pas une transformation habituelle d'un produit agricole : la vente de la charcuterie serait donc une opération commerciale entraînant l'imposition à la patente et à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Formalités administratives. — Il existe de nombreuses communes dans lesquelles le colportage de la viande est interdit par arrêté municipal. Dans un tel cas, lorsqu'il s'agit de livrer la viande à domicile, il y aura lieu d'obtenir l'autorisation du maire. Il y aura également lieu de se renseigner au secrétariat de mairie s'il n'existe pas un arrêté préfectoral portant obligation d'accompagner chaque livraison d'une fiche indiquant les poids, qualité et prix de la viande.

En outre, toutes les pesées doivent être effectuées avec des balances et des poids ayant subi la vérification des poids et mesures.

Enfin, nous signalons que si le nombre des abattages est assez important, il y a intérêt à installer une tuilerie particulière, conforme aux prescriptions sanitaires administratives.

Charles RIDEZ.  
(Le Progrès Agricole.)

## Les Agriculteurs et l'Exposition de 1937

Les Agriculteurs qui n'ont pas encore visité l'Exposition de 1937, auront le plus grand intérêt à prévoir leur venue à Paris au moment de l'Exposition Internationale de Motoculture, qui aura lieu à Senlis, à une heure de la capitale, du 30 septembre au 3 octobre. Ils y verront ainsi la grande Exposition et son Centre Rural dans toute leur splendeur et assisteront en même temps à l'importante manifestation annuelle de Motoculture et au concours d'Appareils à Carburants forestiers.

## Plus que jamais...

voire intérêt est d'employer un engrais qui vous garantisse les meilleurs résultats à dépense égale

# PHOSAMO

est l'engrais qui convient le mieux et qui a été préféré par les meilleurs agriculteurs depuis plus de 10 ans

## pour les SEMAILLES d'AUTOMNE

En vente : Syndicats agricoles et Négociants en grains

## La Vie Syndicale

### Union Vinicole de Vallet

L'Assemblée générale de l'Union vinicole du canton de Vallet aura lieu à Vallet, le dimanche 12 septembre, à 10 heures (légal), salle du Rouard.

A l'approche des vendanges, il est nécessaire que le bureau mette les vignerons au courant de son action pendant l'année en cours.

La récolte de nos Muscadets sera, malheureusement, très déficitaire ; la température doit nous donner une qualité remarquable qui compensera, sans doute, un peu la quantité, mais la situation des viticulteurs n'en sera pas moins inquiétante. C'est une raison pour que la grande famille, qu'est l'Union vinicole, se réunisse et examine attentivement la situation.

Le prix des vins nouveaux sera envisagé, la question des vins d'appellation d'origine sera traitée par un spécialiste qui doit venir de Paris. Tout le vignoble du canton est intéressé à cette question nouvelle, aussi le bureau invite les vignerons à assister à cette réunion professionnelle.

### Coopérative de Panification de la Région de Bouaye

Le bureau de la Coopérative a décidé que l'Assemblée générale aurait lieu à Bouaye, salle Marais, en face de la mairie, le 19 septembre, à 9 heures (légal). En raison de l'importance des décisions à prendre lors de cette réunion, tous les coopérateurs sont instamment priés d'être présents.

### Syndicat de Saint-Viaud

Nous apprenons à nouveau le décès d'un vieil et fidèle agent, M. Porcher père, du Syndicat de Saint-Viaud-Paimboeuf, qui se dévota durant de très longues années à la cause agricole et syndicale.

Ses obsèques ont eu lieu vendredi dernier, à Saint-Père-en-Retz, en présence d'une grande affluence de parents et d'amis.

En cette triste circonstance, le Syndicat Central présente à son fils Georges Porcher, et à toute la famille, l'expression de ses condoléances émues.

Cette fois, à votre tour de gagner à la

# LOTÉRIE NATIONALE

prenez votre chance !

### Chemins de Fer de l'Etat

#### AVIS AU PUBLIC

PELERINAGE  
DE NOTRE-DAME-DE-PITIÉ  
A LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT

Les 8, 12, 19 et 26 septembre 1937

Les Chemins de fer de l'Etat informent le public que, pour lui permettre d'assister aux Offices religieux à Pitié, ils ont concentré, en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, les 8, 12, 19 et 26 septembre 1937, une réduction de 50 % pour tous les trains partant de l'Etat et le retour à La Chapelle-Saint-Laurent dans la journée, au départ des gares situées sur les Sections de lignes désignées ci-après :

De Chantonay, de Cholet, de Thouars, de Parthenay à La Chapelle-Saint-Laurent.

De Fontenay-le-C., (via Breuil-Bt.), de Coulange-s-M., (via Breuil-B.), à La Chapelle-Saint-Laurent.

Renseignez-vous dans les gares sur les prix des billets.

### LES BONS BILLETS...

#### DU DIMANCHE

Au moment où les tarifs ont dû subir une majoration sensible, les Chemins de fer de l'Etat sont heureux de rappeler que les billets si avantageux du dimanche constituent le moyen le plus économique de voyager.

So renseignez dans leurs gares.

### Sulfate de cuivre

Belge ..... 313 »  
Français ..... 313 »

(Menus cristaux.)

Les 100 kg., départ sur wagon ou camion Nantes.

combattre les rougours des nouveaux-nés, l'eczéma infantile, les gercures des seins, les dartres,

# Pommade CALMYL

s'emploie sans difficulté après usage 5 francs dans toutes les Pharmacies ou Laboratoire PINCHINAT 12, rue Jemmapes, NANTES

## COURS DES BOIS SUR PIED

Ces prix s'appliquent au volume de la bille ou fût jusqu'à la découpe à la première couronne de branches ; la partie supérieure ou surbille est négligée. Ils varient suivant les régions, la qualité et surtout la situation des bois par rapport aux chemins de fer ou canaux.

| ESSENCES                                        | DIAMÈTRE                                |  | PRIX                |  |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------|--|---------------------|--|
|                                                 | à 1 <sup>er</sup> 30 du sol             |  | du m. cube réel (1) |  |
| Chêne de futaie.....                            | 0 <sup>re</sup> 40 à 0 <sup>re</sup> 60 |  | 120 à 150 fr.       |  |
| —                                               | 0 <sup>re</sup> 60 et plus              |  | 150 à 200 —         |  |
| Chêne de taillis.....                           | 0 <sup>re</sup> 40 à 0 <sup>re</sup> 60 |  | 100 à 140 —         |  |
| —                                               | 0 <sup>re</sup> 60 et plus              |  | 120 à 180 —         |  |
| Hêtre de futaie.....                            | 0 <sup>re</sup> 40 à 0 <sup>re</sup> 60 |  | 60 à 70 —           |  |
| —                                               | 0 <sup>re</sup> 60 et plus              |  | 80 à 110 —          |  |
| Hêtre de taillis.....                           | 0 <sup>re</sup> 40 et plus              |  | 50 à 60 —           |  |
| Frêne.....                                      | 0 <sup>re</sup> 30 à 0 <sup>re</sup> 35 |  | 50 à 90 —           |  |
| —                                               | 0 <sup>re</sup> 40 et plus              |  | 120 à 180 —         |  |
| Noyer.....                                      | 0 <sup>re</sup> 50 à 0 <sup>re</sup> 60 |  | 200 à 300 —         |  |
| —                                               | 0 <sup>re</sup> 60 et plus              |  | 300 à 500 —         |  |
| Orme.....                                       | 0 <sup>re</sup> 40 et plus              |  | 50 à 60 —           |  |
| Peuplier de déroulage sans nœuds.....           | 0 <sup>re</sup> 50 et plus              |  | 100 à 120 —         |  |
| — de sciage peu nœuds.....                      | 0 <sup>re</sup> 40 et plus              |  | 60 à 90 —           |  |
| — d'emballage très nœuds.....                   | 0 <sup>re</sup> 30 et plus              |  | 30 à 50 —           |  |
| Platan.....                                     | 0 <sup>re</sup> 40 et plus              |  | 50 à 80 —           |  |
| Tilleul.....                                    | 0 <sup>re</sup> 40 et plus              |  | 40 à 60 —           |  |
| Epicéa.....                                     | 0 <sup>re</sup> 30 à 0 <sup>re</sup> 50 |  | 40 à 50 —           |  |
| —                                               | 0 <sup>re</sup> 30 à 0 <sup>re</sup> 50 |  | 40 à 50 —           |  |
| —                                               | 0 <sup>re</sup> 30 et plus              |  | 60 à 100 —          |  |
| Mélèze.....                                     | 0 <sup>re</sup> 40 et plus              |  | 50 à 70 —           |  |
| Pin laricio.....                                | 0 <sup>re</sup> 40 et plus              |  | 40 à 60 —           |  |
| Pin maritime.....                               | 0 <sup>re</sup> 40 et plus              |  | 40 à 60 —           |  |
| Pin sylvestre.....                              | 0 <sup>re</sup> 40 et plus              |  | 40 à 70 —           |  |
| Sapin.....                                      | 0 <sup>re</sup> 40 et plus              |  | 50 à 110 —          |  |
| Bois de mine feuillu.....                       | 0 <sup>re</sup> 20 à 0 <sup>re</sup> 70 |  | 10 à 30 —           |  |
| — résineux.....                                 | 0 <sup>re</sup> 20 à 0 <sup>re</sup> 70 |  | 30 à 40 —           |  |
| Taillis de chêne de 20 à 25 ans, l'hectare..... |                                         |  | 100 à 560 —         |  |
| — de châtaignier de 15 à 18 ans, —              |                                         |  | 1.500 à 2.000 —     |  |
| — d'acacia de 15 à 18 ans, —                    |                                         |  | 2.000 à 2.200 —     |  |

(1) Pour connaître le prix du mètre cube, volume au quart ou au cinquième, multiplier les prix ci-dessus respectivement par 1,27 ou 2.

# SUPERPHOSPHATE DE CHAUX ENGRAIS DE BASE

## Fumure moderne du Blé et des Céréales d'hiver

Fumer les céréales d'automne avec du fumier seulement, c'est certainement une erreur.

Si le fumier a des avantages démontrés par la pratique, notamment celui d'enrichir le sol en humus, il a l'inconvénient de noyer le blé de mauvaises herbes et surtout d'être un engrais incomplet, insuffisant pour satisfaire des cultures aussi exigeantes que le blé, l'orge ou l'avoine de grand rendement que l'on sème aujourd'hui.

Pour ces cultures, les agriculteurs doivent donc, en outre, employer les engrais chimiques, mais ils doivent aussi en réclamer toujours plus d'efficacité pour le minimum de dépense.

Il faut donc d'abord que ces engrais apportent à la plante les trois éléments fertilisants : azote, acide phosphorique et potasse.

Jusqu'à ces derniers temps les cultivateurs se contentaient d'acheter des engrais azotés, des engrais phosphatés et des engrais potassiques, et de les épandre dans leurs champs soit séparément, soit après les avoir mélangés eux-mêmes.

Cela valait mieux, en effet, que de nourrir le sol d'une seule sorte d'engrais choisie au petit bonheur, comme on le voit encore malheureusement dans certaines régions. Mais, depuis plusieurs années et surtout depuis que l'on a réalisé industriellement l'association chimique des trois principaux éléments utiles : azote, acide phosphorique et potasse, les agriculteurs ont intérêt à s'adresser à l'industrie pour obtenir leur engrais complet.

En effet, cet engrais ainsi obtenu par combinaison chimique est en quelque sorte une matière première, mais complète ; les éléments fertilisants y sont associés chimiquement entre eux ; leur absorption par les racines a lieu en même temps pour tous ; ils se font ainsi équilibre, l'un ne peut agir au détriment des autres et il n'y a pas de déperdition d'une partie d'entre eux.

C'est d'ailleurs la pratique de plusieurs années d'emploi dans la culture du blé (comme de l'orge, de l'avoine d'hiver et même du seigle) qui a démontré que l'engrais obtenu par combinaison chimique, encore appelé Phosamo Normal donne à ces céréales une végétation vigoureuse et avancée, leur permet de nourrir leurs épis dans de bonnes conditions et, par conséquent, d'avoir un rendement excellent, en grain de qualité supérieure. L'achat de cet engrais est très largement compensé par le bénéfice supplémentaire qu'il procure.

Dans beaucoup de régions on a l'habitude de répandre, à la sortie de l'hiver, un engrais de couverture. Si cet engrais n'est pas complet et équilibré, et si le temps devient pluvieux, la verse et la rouille se produisent, et s'il fait sec, c'est l'échaudage qui sera à craindre. On préfère, aujourd'hui, répandre en couverture l'engrais complet Phosamo Riche, obtenu par combinaison chimique, plus concentré en azote, mais qui, étant équilibré, évite ces accidents et donne une récolte rémunératrice de qualité parfaite, facile à placer.

L. CASSARINI,  
Directeur H<sup>e</sup> de Services Agricoles.

## Prix des Engrais (Prix provisoires)

### Engrais azotés

Sulfate ammoniacal 20.600... 105 »  
Nitrate de chaux 15.500... 101 »  
Ammonitrite 15.500... 94 »  
Nitrate de soude 16 % ..... 103 »  
Cianamide 20 % ..... 113 »



## L'angoisse des ténèbres

PAR CHARLES FOLEY

Elle suit peindre l'harmonieuse tonalité de cette imposante façade de granit, encadrée de hautes futaies et reflétée en grisaille dans le miroir des ondes — image romantique qu'une brise légère, de temps à autre, striait de frissons d'argent, d'or et d'azur.

La comtesse de Saint-Rambert écoutait, rassérénée, bercée par la voix de la jeune fille.

— Ce que tu m'évoques si bien, — s'écria la châtelaine quand la jeune fille eut achevé, — je crois le voir encore !

— Je serais fort ingrate si je parlais de Saint-Rambert sans enthousiasme et sans émotion, dit Mlle de Verseuil. Quand mon père, pour faire diversion aux tristesses du veuvage, entreprit ses voyages de recherches

documentaires aux archives de Londres, de Vienne et de Rome, ce fut ici que je vécus les jours les plus heureux de mon enfance, ensuite de ma jeunesse. Vous me prenez auprès de vous, marraine, et me donnez les joies de l'orphelin qui croit retrouver sa maman !

— Je te considère encore comme ma fille, Lisbeth, j'abuse de ton affection, mais tant pis ! Ces semaines-ci, surtout, tes yeux me sont tellement utiles ! Quel dommage que tu ne puisses habiter au manoir ! Non seulement j'aurais plus de révolte contre mon mal, mais je me consolerais de devenir aveugle.

— Ce n'est qu'une incommode passage, marraine. Le docteur Hévenot l'affirme, je vois recouvrer la vue.

— Pas assez tôt pour que je puisse voir l'arrivée de mon fils.

— Avez-vous des nouvelles plus récentes ?

— Oui, enfin ! Ce matin une dépêche de Marseille m'apprend que Xavier a débarqué et sera ici sous peu.

— Cette fois, il fixe une date... au moins approximative ! Il y a progressé. Dans ses dernières lettres, — vous êtes assez bonne pour me les montrer toutes ! — votre colonel annonçait son retour, mais sans préciser le jour, ni même la semaine de son arrivée.

— Peut-être l'ignorait-il alors. Les paquebots ont souvent du retard.

— Peut-être aussi craignait-il de vous causer une fausse joie. Vous devez vous sentir heureuse ?

— Pas encore ! Tant que Xavier ne sera pas ici et que, faute de mieux, je n'attendrai pas sa voix, je douterais de mon bonheur. A maintes reprises il a promis de revenir en France. Peu après surgissait quelque obstacle : plantation nouvelle à mettre en train, voyages d'affaires à Shanghai, Calcuta, Colombo et, plus souvent encore, l'état de santé de son oncle. A ces nouveaux délais, quel gros cœur ! Songe que je n'ai pas vu mon fils depuis vingt ans ! Pour l'initier, puis l'associer à son exploi-

tation, son oncle et tuteur me l'avait pris très jeune. Il n'avait pas encore achevé ses études. J'ai cédé, moins à la certitude d'assurer une situation superbe à mon enfant, que par affectueuse confiance en mon frère. J'avais aussi le désir de contenter Xavier qui souhaitait passionnément accompagner son oncle et connaître l'Orient.

— Cette séparation, suivie d'une aussi longue absence, vous fut certainement cruelle. Mais, en ce que vous espérez pour l'avenir de votre fils, vous n'êtes pas de déception.

— Aucune. C'était, mon frère aimait Xavier autant que l'aurait aimé son père. Lorsque ce pauvre oncle mourut, l'an dernier, il laissa tout ce qu'il possédait à mon fils. Xavier va être plus riche que moi.

— Une fois seul en Indochine, pourquoi n'est-il pas revenu ?

— Il a dû fester là-bas pour recueillir la succession, vendre son exploitation et liquider les affaires en cours. Dieu merci ! C'est terminé. J'ai averti mon fils de ma cécité... Momentanée !

— Et cette nouvelle a décidé de son retour. Je l'attends, non plus d'un jour, mais d'une heure à l'autre. Comment s'attarder, que calme habituellement, je suis aujourd'hui nerveuse. Toi-même, enfant si sage, si

pondérée, si douce, ne te sens-tu pas impatient et curieuse de voir... ton fiancé ?

— Oh ! si. Sincèrement, ce retour me donne beaucoup de joie et d'espoir, bonne amie. Mais M. de Saint-Rambert n'est pas mon fiancé, ou du moins il ne l'est que de votre consentement.

— Et du tien ! Toute petite, tu as connu mon fils.

— Quand il partit pour l'Extrême-Orient, j'avais sept ans, marraine. J'en ai maintenant vingt-sept. Du visage et du caractère de ce grand collègue qui m'inspirait tant, j'ai gardé — et non sans regret — un souvenir confus.

— Comment confus ? — interrompit la châtelaine vivement contrariée. Depuis je n'ai cessé de te montrer des photos de mon fils à vingt, vingt-cinq et trente ans ! Tu m'as avoué que ses traits te plaisaient et que tu le trouvais beau garçon. Je t'ai fait lire et relire ses lettres. Tu m'as déclaré que sa compréhension de la vie, ses idées et ses sentiments étaient les tiens.

— Je l'adore encore. Et toutes deux, en mutuel emballlement, nous avons alors imaginé un délicieux roman de fiançailles ; nous avons fait un rêve exquis d'amour et de bonheur... Reste à savoir si je plairai à votre fils.

— Je lui ai envoyé des portraits de toi et ces portraits l'ont charmé. Je lui ai parlé de l'alliance de nos deux familles comme d'un événement qui nous comblerait de joie. Et Xavier m'a répondu que cette union l'enchantait. Que te faut-il de plus ?

— Quelques entrevues, afin de nous mieux connaître, puis... son consentement de vive voix !

— Il a consenti par écrit, fier et vaillant enfant. Cela vaut signature au contrat.

— Tout de même pas, marraine ? Dans ses dernières lettres, plus brèves, plus froides et tapées à la machine au lieu d'être de sa main, M. de Saint-Rambert ne fait plus la moindre allusion à ce mariage.

Après un assez long silence de réflexion, Mme de Saint-Rambert reconnut :

— C'est pourtant vrai, ma bonne chérie. Ta remarque me frappe et me trouble. Des scrupules me viennent. N'ai-je pas été bien étourdie en te vantant les mérites de mon fils, en éveillant ton imagination, en concentrant sur lui tes espoirs et tes élan de tendresse ? Depuis que tu es en âge de te marier, j'ai tout combiné afin que mon fils t'aime et que tu l'aimes. Quelle affreuse déception

ce serait pour toi, pauvre Lisbeth, si ce projet, retardé mais souhaité depuis tant d'années, ne se réalisait pas ! Combien je ressentirais de peine et de remords d'avoir lurré de vaines illusions toute ta belle jeunesse, de l'avoir laissée refuser d'excellents partis en faveur d'un fiancé... qui, au dernier moment, manquerait à sa parole ! Tu n'y manqueras pas, toi ?

— N'espérons pas l'avenir, marraine. Il n'est que temps pour nous de redevenir prudentes.

— Tu aimes Xavier, pourtant ?

— Autant qu'on peut aimer le prochain auquel on songe... avant de le connaître !

— Autrement dit, faute de souvenirs précis, tu t'es fait de mon fils un portrait idéal qui, physiquement ou moralement, peut n'être plus ressemblant. C'est seulement aujourd'hui — trop tard hélas ! — que je conçois le danger de mes confidences, trop vibrantes d'affection et d'orgueil maternels. J'ai voulu l'inculquer mes sentiments. C'était égoïste. C'était fou. J'en ai peur et m'en repens. Pardonne-moi d'avance si, à l'encontre de mes bonnes intentions, tu ressens quelque jour, par ma faute, ou débordé ou chagrin.

## Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents  
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,  
3, Place Petite-Hollande, NANTES

**TARIF**  
Pour une seule insertion : 5 fr.  
par annonce de 5 lignes maximum  
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

**OFFRES**  
245. — A louer, pour le 25 avril prochain, à 10 km. de Nantes, FERME de 17 hectares, Prix d'argent ou de denrées. S'adresser à M. Templier, 50, avenue Pasteur, Nantes.

246. — A louer pour le 23 avril 1938, UNE PETITE FERME de 5 hectares environ, située à Saint-Gilles, commune de Rocheservière (Vendée). Libre de suite. S'adresser Mlle Texier, à Rocheservière (Vendée).

247. — A vendre un BON PORTAIL roulant, en fer. S'adresser F. Guillemaud, à Bouaye (L.-L.).

248. — A louer de suite PETITE BORDERIE de 4 hectares 3/4. Bons logements, sans prix de ferme en argent, entretien d'un jardin. S'adresser à M. L. Feildet, au Rafflay, Châteaubaude (L.-L.).

249. — A louer FERME de 23 hectares, commune de Saint-Colombin, pour le 25 avril 1938. S'adresser au Syndicat.

250. — Suis acheteur d'UN BON CHEVAL demi-sang (pour camionnage), âgé de 5 à 7 ans, doux, bien attelé, trotant vite, mesurant au moins 1 m. 65. Ecrire H. Roussel, 28, boulevard Saint-Félix, Nantes.

251. — A vendre PRESSEUR pouvant faire quatre à cinq barriques, en bon état, avec cage, double mais et moulin. S'adresser au Syndicat.

252. — A louer pour le 2 février 1938, LA FERME DU PLOUET, 28 hectares d'un seul tenant ; bonnes prairies bords de la Loire. S'adresser à M. Esscul, 36, rue Monselet, Nantes.

253. — A louer, pour le 25 avril 1938, DEUX BONNES METAIRIES, d'environ 26 hectares et 36 hectares, situées commune de Saint-Philbert-de-Grandlieu, et UNE FERME de 9 hectares environ, située commune de Saint-Colombin. S'adresser à Ludovic Vergne, expert-foncier à Saint-Philbert-de-Grandlieu. — Téléphone 20.

**DEMANDES**  
119. — On demande UNE JEUNE BONNE de 18 à 25 ans, pour culture maraîchère. S'adresser au Syndicat.

124. — Suis acheteur CAMION plateau à cheval, essieux patentes. Ecrire ou téléphoner M. H. Roussel, 28, boulevard Saint-Félix, Nantes. Téléphone 317.64.

127. — On demande JEUNE MENAGE, ou jeune homme, pour faire vignes et un peu de culture maraîchère, aux environs de Nantes. Sérieuses références exigées. S'adresser au Syndicat.

128. — Suis acheteur DEUX FOU-DRES, contenance de 60 à 80 hectares environ. Barons des Lyons, à Rocheservière (Vendée).

**P.-O. - Midi**  
UN DIMANCHE  
AUX CHATEAUX DE LA LOIRE  
Utilisez les billets d'une journée délivrés tous les dimanches et jours fériés jusqu'au 31 octobre 1937, à destination des gares situées sur la ligne de Tours (inclus) à Blois (inclus), au départ de Nantes-Orléans.

Prix du billet d'aller et retour en 3<sup>e</sup> classe : 55 francs (enfants de 4 à 10 ans : 28 francs).

Valables dans les trains suivants :  
Aller : Nantes-Orléans, dép. 7 h. 40 ; Tours, arriv. 9 h. 57, dép. 11 h. 09 ; Blois, arriv. 12 h. 24.  
Retour : Blois, dép. 17 h. ; Tours, arriv. 17 h. 51, dép. 18 h. 42 ; Nantes-Orléans, arriv. 21 h. 40.  
Arrêts facultatifs entre Blois et Tours.

## NOS MERCURIALES

**Grains et Farines**  
Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :  
Nantes, le 8 septembre.

Avoine grise ou noire Bretagne 119  
Avoine bigarrée Bretagne 114  
Sarrasin Bretagne 132  
Orge indigène (Côtes-du-Nord) 136  
Orge Maroc 141  
Mais Indo-Chinois 129  
Son région, bonne fabrication 91  
Riz Saigon N° 1 142

**Cours du Bétail**  
SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE  
Cours du 8 septembre

VEAUX : 477. — Le kilo sur pied : 1<sup>re</sup> qualité, 5.10 à 7.10 ; moyenne, 6.10. A déduire 0.80 par kilo pour la campagne ; moyenne, 5.30.

BOEUF : 23. — Devant : 1<sup>re</sup> qualité, le demi-kilo, 2.75 à 3.25 ; 2<sup>e</sup> qualité, 2 à 2.50 ; 3<sup>e</sup> qual., 1.50 à 1.75. Derrière : 1<sup>re</sup> qual., 6 à 6.50 ; 2<sup>e</sup> qual., 5.25 à 5.75 ; 3<sup>e</sup> qual., 4.50 à 5 fr.

MOUTONS : 170. — 1<sup>re</sup> qualité, 7 à 7.50 ; 2<sup>e</sup> qual., 5.75 à 6.75. Agneaux sans tarif.

**Fourrages**  
Paille de blé :  
bottée 230  
pressée 235  
Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5,000 kilos, départ lieux de production.

**Légumes et Primeurs**  
MARCHÉ DU CHAMP DE MARS  
Nantes, le 8 septembre.

Artichauts, les 12, 12 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes, la botte, 2 fr. — Céleri rave, la botte, 6 fr. — Choux blancs, la botte, 5 fr. — Choux pommés, les 16, 20 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 2 fr. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 4 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Haricots verts, le kilo, 6 fr. — Laitues, les 20, 3 fr. — Melon, la pièce, 4 fr. — Navets, le paquet, 1 fr. 50. — Oignons, le kilo, 1 fr. 25. — Poireaux, la botte, 4 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 70. — Pommes, le kilo, 6 fr. — Romaines, les 12, 4 fr. — Radis, les 12, 6 fr. — Raisin, le kilo, 4 fr. — Tomates, le kilo, 1 fr. — Pommes, le kilo, 1 fr. 50.

**Pommes de Terre**  
Marché des Innocents  
Paris, 8 septembre.

Les 100 kilos en vrac, gare départ : Hénaut Loiret, 86 à 87 ; Royale d'Orléans, 75 à 76 ; Julie Bretagne, 66 à 67 ; Mayette Bretagne, 56 à 58 ; Hollande Duchesse Bretagne, 50 à 51 ; Saucisse rouge Bretagne, toute venant 50 à 51, grosse triée 53 à 55 ; Vendée, 70 à 72 ; Etoile du Nord du Loiret, 50 à 51 ; Idéal Nord, 38 ; Fin de siècle Bretagne, 40 à 41 ; Beaulieu de Sarthe, 43 à 44 ; Ella Bretagne, 34 à 35 ; Floucke Bretagne, 42 à 43 ; Wollmann Nord-Oise, 28 à 29 ; Eerstelingen Nord-Oise, Somme, 42 ; Sarthe Mayenne, 43 à 44 ; Maine-et-Loire, 44 à 45 ; Loiret, 43 ; Ronde jaune, Bretagne, 35 à 36 ; Sarthe Mayenne, 40 à 41 ; Rosa Sarthe Mayenne, 70 à 72 ; Loiret, 70 à 71 ; Côtes-du-Nord, 71 à 75.

**Carottes**  
Affaires calmes. Les 100 kilos vrac : Auxonne, 90 ; Poitou, 110 à 120 ; Appoigny, 100 ; Meaux, 110 ; Alsace, 80 à 90.

**Navets**  
Toutes provenances : 80 fr., cours nominal.

**Oignons**  
Les 100 kilos, logés, départ : Auxonne, 110 à 112 ; Saint-Brieuc, 110 ; Poitou, 130 ; Alsace, 110 ; La Fère ou Verberie, 150 ; Nominal Luc, 100 ; Aubagne ou Cavaillon, 90.

**CHARRUES BRABANTS C. F.**  
Economisez 80 % en achetant nos brabants garantis. Références. Catalogue gratuit. Ecrire à OFFICE DE LA MOTOCULTURE, à TROYES.

**LINOLEUM - TAPIS - TOILES CIRÉES**  
Couvre-Parquet - Rémoleur  
Largeur 2 mètres. Le mq. : 10 fr.  
Envoi du CATALOGUE sur demande

## Pailles - Fourrages

Paris, — Marché libre. — Balles pressées, haute densité, aux 100 kilos départ : Paille de blé, 12 à 12.50 ; d'avoine, 10 à 12 ; d'orge ou escourgeon, 8.50 à 11.

Foin, 21 à 22. Luzerne, Midi, 23 à 32. Paris, 23 à 25. Trèfle, 31 à 32. Bayeux (Calvados). — Foin, 230 à 250 ; sainfoin, 340 à 360 ; paille, 240 à 225 les 1,000 kilos.

Bourg (Ain). — Foin, 25 à 28 ; luzerne, 24 à 26 ; paille de blé, 20 à 24 ; paille de seigle, 18 à 20 fr. les 100 kilos. Châteaoux (Indre). — Paille de blé pressée, 115 ; paille d'orge pressée, 85 à 90 fr. les 1,000 kilos.

**Légumes secs**  
Paris, 8 septembre.  
Les 100 kilos, logés départ : Flageolet Nord, 300 à 305. Lingots Nord, 350 ; Vendée, 375 ; Landes, 355 ; Bourdeaux, 300-320. Chervilles Anjou Bourdan, extra, 400 ; ordinaires, 350. Plats Midi, gros 335 ; extra, 355. Cocos Landes, 310. Féverolles des Landes, 145.

**Cours des Vins**  
MUSCADET 700 à 750  
GROS-PLANT 350 à 450  
VIN BLANC D'HYBRIDES 300 à 350

**Pour vous rendre au marché**  
profitez des billets de marché  
créés par le P.-O.-Midi

Ces billets comportent une réduction de 40 % et sont délivrés toute l'année pour Nantes, le samedi, par les gares des lignes d'Ancenis à Nantes, Abbaretz à Nantes, Savenay à La Bourse ou Nantes.

LE BILLET DE MARCHÉ  
LE BILLET DU BON MARCHÉ

**TOUJOURS A LA BASE D'UNE BELLE RÉCOLTE**

**SCORIES THOMAS**

**L'ENGRAIS PHOSPHATÉ PAR EXCELLENCE**

**Cyclistes !**  
PROFITEZ... de l'occasion unique qui vous est offerte d'acheter et d'équiper votre bicyclette à des PRIX incroyables de BON MARCHÉ.

Avant la hausse, nous avons pu acquérir de nos fabricants d'énormes quantités de marchandises de qualité exceptionnelle.

POUR LES GRANDS : Bicyclettes, Randos, Pénus, Eclairages et les multiples accessoires qui composent un vélo.  
POUR LES PETITS : des milliers de jouets mécaniques (et nécessaires à leur développement physique) Vélos Jouets, Tricycles, Autos, Pénus, etc., etc.

POUR LES MAMANS : une gamme incomparable de Voitures d'Enfants tous modèles, à des PRIX imbattables.

que vous pourrez obtenir à 25 % de leur valeur réelle.  
GRAND COMPTOIR VELOCIPÉDIQUE NANTAIS  
1, place Bretagne, NANTES - Téléphone 125.57

## MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac).  
Le demi-kilo :  
Beuf, 1<sup>re</sup> catégorie, 7 à 14 ; 2<sup>e</sup>, catégorie, 2.50 à 4 fr. ; 3<sup>e</sup> catégorie, 1 à 2.50.  
Veau, 1<sup>re</sup> catégorie, 7.50 à 12.50 ; 2<sup>e</sup> catégorie, 6 à 7.50 ; 3<sup>e</sup> catégorie, 6 fr.  
Pore, 6 à 8 fr. 50.  
Beurre, 10 à 12 fr. 50.  
Poulets, 7 à 7 fr. 50.  
Lapins, 5 fr. 30.

FROMENT, taxe : avoine, 120 fr. ; blé noir, 118 à 120 fr. ; seigle, 120 à 125 fr. ; orge, 120 fr. ; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr. ; paille, 110 à 115 fr. ; Poulets, la livre, 4.75 à 5 fr. ; canards, 3 à 3.50 ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; lapins, la livre, 2 à 2.25 ; œufs, la douzaine, 5 à 5.50 ; beurre, la livre, 9 à 9.50 ; œufs de travail, la paire, 6.00 à 6.50 ; vaches d'élevage, la pièce, 1.500 à 2.200 fr. ; vaches laitières, 2.500 à 3.500 fr. ; vaches, le kilo, 6.50 à 6.75 ; pores, 6.65 à 6.70 ; pores de lait, 110 à 140 fr.

CANDE, 6 septembre.  
Blé, 181 fr. ; orge, 125-130 fr. ; avoine, 115-120 fr. ; foin, 100-110 fr. ; paille, 25-30 fr. ; poulets, la couple, 24-28 fr. ; canards, la pièce, 24-28 fr. ; oies maigres, la pièce, 20-25 fr. ; lapins, la pièce, 12-14 fr. ; pigeons, la couple, 9-11 fr. ; œufs, la douzaine, 6.25-6.70 ; beurre, la livre, 9-9.50 ; pores gras, le kilo, 6.50-6.75 ; pores maigres, 6.50-6.75 ; porcelaines, la pièce, 120-140 fr. ; Beufs et vaches amenés, 300 ; vœux amenés, 40 ; moutons amenés, 1,000.

Très petite foire. Un très petit nombre de marchands et quelques rares cultivateurs, eux-mêmes en raison de la sécheresse, préfèrent garder leurs bêtes plutôt que de les vendre avec perte. Sur le champ de foire environ une soixantaine de bêtes à cornes et six cages de porcelets. Six vaches de bœufs de labour, 2 bœufs, une cinquantaine de vaches et génisses, comprenant quelques amouillantes, des vaches d'élevage et quelques maigres.

Très peu de vœux, et génisses, suivant âge et qualité, ont oscillé entre 600 et 1,800 fr. et plus ; les bœufs de labour, 3,500 à 5,500 et plus ; les porcelets de 6 semaines à 3 mois, 130-240 fr. pièce ; courroulons, de 250 à 300 fr. pièce ; pores gras, 6.30 à 6.50 le kilo. Beufs, 3.25 à 4.25 ; vaches, 3.30 à 3.50 ; taureaux, 2.60 à 4.10 ; génisses, 4.50 à 4.90 ; vœux, 6 ; moutons, et agneaux, 4.50 à 6 fr. — Bœuf, cours officiel, 181 ; farines, 249 à 251 ;

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC  
Poulets, la couple, gros 40-45 fr. ; moyens 35-38 fr. ; petits 25-32 fr. ; lapins, la pièce, 12-18 fr. ; canards, la douzaine, 4.50-5 fr. ; beurre, le demi-kilo, 10.50-11 fr. ; vœux, le kilo, 6-7 fr.

CLISSON  
Blé, 181 fr. sans affaires ; farines, 245-250 fr. ; son, 90 fr. ; avoine, 125-130 fr. ; sarrasin, 130 fr. ; foin, 215 fr. ; les 500 kilos, paille, 130 fr. ; Poulets, la couple, gros 40-45 fr. ; moyens 35-39 fr. ; petits 25-29 fr. ; lapins, 8-12 fr.

## CHATEAUBRIANT, 8 septembre.

Avoine, 115 à 120 ; seigle, 105 à 110 ; orge, 125 à 128 ; sarrasin, 120 à 125 ; son, 94 à 95 ; son de sarrasin, 95 à 100. Les 500 kilos : paille de blé, 125 à 130 ; paille d'avoine, 100 à 110 ; foin, 120 à 125.

La barrique, 75 à 80 ; première qualité, 80 à 85.  
Beurre ordinaire, en gros, 18 à 15.50 le kilo ; beurre fin, au détail, 21 à 22 ; œufs, 6.50 à 7 la douzaine.

La pièce : poulets, 12.50 à 15 ; canards, 15 à 17 ; pigeons, 5 à 5.50 ; lapins, 10 à 13.  
Beufs gras, 3 à 4 le kilo ; vaches laitières ou amouillantes, 2.500 à 3,000 pièces ; vaches grasses, 3 à 3.50 le kilo ; génisses, 4 à 4.25 le kilo ; vœux de lait, 5 à 5.75 le kilo ; vœux gras, 6 à 6.25 le kilo ; moutons, 3.50 à 4 le kilo ; pores de lait, 130 à 140 ; pores maigres, 250 à 300 ; pores gras, 6.40 le kilo ; moutons de l'année, 5 à 5.50 le kilo.

BLAIN  
Très petite foire. Un très petit nombre de marchands et quelques rares cultivateurs, eux-mêmes en raison de la sécheresse, préfèrent garder leurs bêtes plutôt que de les vendre avec perte. Sur le champ de foire environ une soixantaine de bêtes à cornes et six cages de porcelets. Six vaches de bœufs de labour, 2 bœufs, une cinquantaine de vaches et génisses, comprenant quelques amouillantes, des vaches d'élevage et quelques maigres.

Très peu de vœux, et génisses, suivant âge et qualité, ont oscillé entre 600 et 1,800 fr. et plus ; les bœufs de labour, 3,500 à 5,500 et plus ; les porcelets de 6 semaines à 3 mois, 130-240 fr. pièce ; courroulons, de 250 à 300 fr. pièce ; pores gras, 6.30 à 6.50 le kilo. Beufs, 3.25 à 4.25 ; vaches, 3.30 à 3.50 ; taureaux, 2.60 à 4.10 ; génisses, 4.50 à 4.90 ; vœux, 6 ; moutons, et agneaux, 4.50 à 6 fr. — Bœuf, cours officiel, 181 ; farines, 249 à 251 ;

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC  
Poulets, la couple, gros 40-45 fr. ; moyens 35-38 fr. ; petits 25-32 fr. ; lapins, la pièce, 12-18 fr. ; canards, la douzaine, 4.50-5 fr. ; beurre, le demi-kilo, 10.50-11 fr. ; vœux, le kilo, 6-7 fr.

CLISSON  
Blé, 181 fr. sans affaires ; farines, 245-250 fr. ; son, 90 fr. ; avoine, 125-130 fr. ; sarrasin, 130 fr. ; foin, 215 fr. ; les 500 kilos, paille, 130 fr. ; Poulets, la couple, gros 40-45 fr. ; moyens 35-39 fr. ; petits 25-29 fr. ; lapins, 8-12 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC  
Poulets, la couple, gros 40-45 fr. ; moyens 35-38 fr. ; petits 25-32 fr. ; lapins, la pièce, 12-18 fr. ; canards, la douzaine, 4.50-5 fr. ; beurre, le demi-kilo, 10.50-11 fr. ; vœux, le kilo, 6-7 fr.

CLISSON  
Blé, 181 fr. sans affaires ; farines, 245-250 fr. ; son, 90 fr. ; avoine, 125-130 fr. ; sarrasin, 130 fr. ; foin, 215 fr. ; les 500 kilos, paille, 130 fr. ; Poulets, la couple, gros 40-45 fr. ; moyens 35-39 fr. ; petits 25-29 fr. ; lapins, 8-12 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC  
Poulets, la couple, gros 40-45 fr. ; moyens 35-38 fr. ; petits 25-32 fr. ; lapins, la pièce, 12-18 fr. ; canards, la douzaine, 4.50-5 fr. ; beurre, le demi-kilo, 10.50-11 fr. ; vœux, le kilo, 6-7 fr.

CLISSON  
Blé, 181 fr. sans affaires ; farines, 245-250 fr. ; son, 90 fr. ; avoine, 125-130 fr. ; sarrasin, 130 fr. ; foin, 215 fr. ; les 500 kilos, paille, 130 fr. ; Poulets, la couple, gros 40-45 fr. ; moyens 35-39 fr. ; petits 25-29 fr. ; lapins, 8-12 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC  
Poulets, la couple, gros 40-45 fr. ; moyens 35-38 fr. ; petits 25-32 fr. ; lapins, la pièce, 12-18 fr. ; canards, la douzaine, 4.50-5 fr. ; beurre, le demi-kilo, 10.50-11 fr. ; vœux, le kilo, 6-7 fr.

CLISSON  
Blé, 181 fr. sans affaires ; farines, 245-250 fr. ; son, 90 fr. ; avoine, 125-130 fr. ; sarrasin, 130 fr. ; foin, 215 fr. ; les 500 kilos, paille, 130 fr. ; Poulets, la couple, gros 40-45 fr. ; moyens 35-39 fr. ; petits 25-29 fr. ; lapins, 8-12 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC  
Poulets, la couple, gros 40-45 fr. ; moyens 35-38 fr. ; petits 25-32 fr. ; lapins, la pièce, 12-18 fr. ; canards, la douzaine, 4.50-5 fr. ; beurre, le demi-kilo, 10.50-11 fr. ; vœux, le kilo, 6-7 fr.

CLISSON  
Blé, 181 fr. sans affaires ; farines, 245-250 fr. ; son, 90 fr. ; avoine, 125-130 fr. ; sarrasin, 130 fr. ; foin, 215 fr. ; les 500 kilos, paille, 130 fr. ; Poulets, la couple, gros 40-45 fr. ; moyens 35-39 fr. ; petits 25-29 fr. ; lapins, 8-12 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC  
Poulets, la couple, gros 40-45 fr. ; moyens 35-38 fr. ; petits 25-32 fr. ; lapins, la pièce, 12-18 fr. ; canards, la douzaine, 4.50-5 fr. ; beurre, le demi-kilo, 10.50-11 fr. ; vœux, le kilo, 6-7 fr.

## LA ROCHE-BEAUNARD

Avoine, 112-115 fr. ; blé noir, 110-115 fr. ; seigle, 109-113 fr. ; orge, 109 fr. ; foin, les 500 kilos